

Cher(e) collègue,

D'accord, il fait beau, il fait chaud, les vacances approchent, mais il reste beaucoup de choses à faire pour un S1 en juin !

**Ce mois-ci les collègues ayant participé au mouvement intra-académique obtiendront le résultat de leur demande de mutation [entre le 12 et le 14 juin](#) : on peut leur rappeler de prendre contact avec leur nouvel établissement, et de vérifier s'il s'agit d'un poste complet ou à complément de service. Qu'elles/ils n'hésitent pas à avertir la section académique si quoi que ce soit est anormal (heures, complément de service sur plus de deux établissements).**

**D'autre part, le mois de juin peut permettre de continuer à travailler tranquillement sur l'organisation de l'action syndicale dans ton établissement l'année prochaine. Tu peux notamment :**

- récupérer [les fiches de vœux](#) pour l'investissement syndical dans ton établissement (voir lettre du S1 de mai) et faire un premier projet de répartition des noms [dans les différentes structures et instances](#). Ça évitera d'avoir à le faire dans l'urgence en septembre !
- contacter les personnels qui vont être affectés à la rentrée prochaine dans ton établissement, afin de te présenter, d'être leur référentiel dans l'établissement, et ainsi de faciliter leur arrivée. La liste des « entrants » et « sortants » est donné lors du dernier conseil syndical de l'année.
- mettre à jour la liste mail des contacts auxquels le S1 envoie ses infos et messages

**N'oublie pas aussi que le mois de juin peut aussi donner lieu, en CA, à la présentation du [projet d'établissement](#), ou à sa réactualisation (tous les 3 ans), ainsi qu'à la présentation des différents projets pédagogiques pour l'année à venir.**

**Enfin, tu es chaleureusement invité-e au dernier Conseil Syndical Académique (= CSA) de l'année qui se tiendra le jeudi 15 juin de 9h30 à 17h00 dans les locaux du Snes à Nice (voir adresse plus bas). La présence des responsables d'établissement aux CSA est très importante, pour faire remonter la situation dans ton collège ou lycée, faire le point sur l'actualité dans l'éducation, s'informer, débattre, discuter des actions que nous comptons mener pour faire entendre nos revendications et défendre notre (beau) métier ! Tu as dû normalement recevoir la convocation pour t'y rendre : si tu ne pouvais pas y assister, n'hésite pas à proposer à un autre collègue syndiqué de ton établissement de s'y rendre (en lui passant ta convocation) afin que ton établissement puisse être représenté à ce CSA. Encore une fois, c'est important ! Nous te rappelons que la convocation au CSA, une fois communiquée au secrétariat du chef d'établissement, te donne le droit de t'absenter sans avoir à récupérer les heures de travail non-effectuées, et que le Snes rembourse aux collègues syndiqués qui assistent au CSA les frais de déplacement, et les frais de repas ! **Nous t'attendons le jeudi 15 juin donc !****

Nous te rappelons que la section académique du Snes propose une [permanence](#) les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et qu'on peut la joindre :

- par téléphone au [04-97-11-81-53](tel:04-97-11-81-53)
- par mail à l'adresse [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu)
- ou tout simplement en se rendant dans les locaux au 264 bd de la Madeleine à Nice, aux horaires indiqués

